

REÇU

28 NOV. 2017

Sous-Préfecture
de SAINTES

2017-142. DENOMINATIONS DE VOIES – QUARTIER DES BOIFFIERS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Jean-Claude LANDREAU à Jean-Pierre ROUDIER, Annie TENDRON à Philippe CREACHCADEC, Dominique DEREN à Jean-Philippe MACHON, Danièle COMBY à Françoise BLEYNIE, Jacques LOUBIERE à Marcel GINOUX, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Absents : 2

François EHLINGER, Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Marylise MOREAU.

Date de la convocation : 9 novembre 2017.

Date d'affichage : 28 NOV. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que dans le quartier des Boiffiers, une place qui est située au nord de la parcelle cadastrée DT 268 - rue du Gustave Courbet, ainsi qu'un chemin piétonnier, parallèle à la rue Gustave Courbet et qui permet de relier ladite place à la rue de la Palenne, n'ont actuellement aucune dénomination,

Considérant que dans l'intérêt communal, il convient d'attribuer une dénomination à ces deux voies publiques,

Considérant que la proposition suivante quant au choix de la dénomination, est formulée :

1 – Considérant que la dénomination des rues adjacentes fait référence à la peinture, la place pourrait se dénommer : « Place des Peintres »

2 – Afin de conserver cette thématique, le chemin piétonnier pourrait se dénommer : « Chemin du Douanier Rousseau »

Après consultation de la Commission « Dynamiser » en date du jeudi 2 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le choix de la dénomination de la place située au nord de la parcelle cadastrée DT 268 - rue Gustave Courbet : « Place des Peintres » ;
- Sur le choix de la dénomination du chemin piétonnier, permettant de relier la place mentionnée ci-dessus à la rue de la Palenne : « Chemin du Douanier Rousseau ».
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



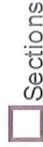
En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU
28 NOV. 2017
Sous-Préfecture
de SAINTES

Légende



Communes

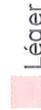


Sections

Lieudits

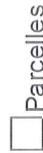


Dur



Léger

Parcelles rejetées



Parcelles



Subdivisions fiscales

Sources :

DGF IP-Cadastre-2016

Echelle : 1:1 405

Reproduction interdite

